



Business mondial, responsabilité globale.

Au cœur de l'actualité

Initiative pour des multinationales responsables : compromis ou votation populaire

L'initiative pour des multinationales responsables a été déposée en 2016 auprès de la Chancellerie fédérale. Depuis, le dossier est considéré comme brûlant dans la Berne fédérale, et a un parcours particulièrement inhabituel.

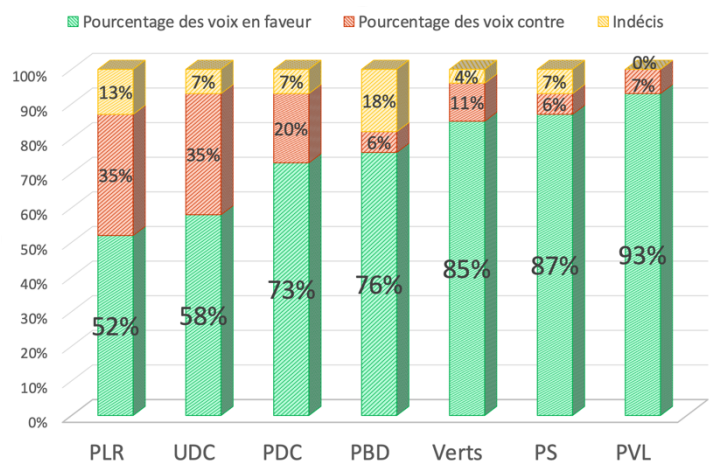
Le traitement parlementaire de l'initiative et du contre-projet indirect s'éternise depuis deux ans et a occupé plus de 18 séances de commissions. Le 26 septembre prochain, le conseil des États décidera définitivement s'il veut d'un contre-projet ou préfère une votation populaire. Le contre-projet actuel fait figure de compromis helvétique classique. En plus du soutien du Conseil national et de la CAJ-E, le contre-projet bénéficie de celui de pans importants de l'économie, tels que la Migros, la Coop, Manor, des fédérations économiques romandes, ainsi que de celui de la Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP). De plus, les initié-e-s ont confirmé leur disposition à retirer leur initiative en faveur du contre-projet. Une solution est ainsi sur la table.

Large soutien à l'initiative populaire

Mais l'objet traité au parlement n'est pas le seul à être particulier. L'initiative populaire est aussi un projet spécial. Depuis le début, l'initiative est portée par une large alliance, regroupant aujourd'hui 114 organisations de défense des droits humains, environnementales, de coopération et de consommateurs-trices et continue de grandir : dernièrement, l'organisation Operation Libero a par exemple décidé de soutenir l'initiative pour des multinationales responsables. La Fédération des Églises protestantes de Suisse (FEPS) et la Conférence des Evêques Suisses (CES) défendent ensemble l'initiative avec d'autres acteurs ecclésiastiques comme l'Armée du Salut. 140 entrepreneur-e-s se sont réunis au sein d'un comité de l'économie en faveur de l'initiative. Et il y a peu, un „Comité bourgeois pour des multinationales responsables“ regroupant des politicien-ne-s du PBD, du PDC, du PLR, du PVL et de l'UDC a officialisé son lancement. L'engagement important des bénévoles est aussi impressionnant : des comités locaux composés de

citoyen-ne-s se sont déjà formés dans plus de 250 communes et s'engagent par des stands et des événements pour plus de responsabilité des multinationales.

Cela renforce encore les chances d'un succès dans les urnes. C'est ce que montre un récent sondage mené auprès des votant-e-s : 75% d'entre eux voteraient aujourd'hui en faveur de l'initiative. Il est aussi intéressant de voir comment se positionne l'électorat des différents partis :



Sondage représentatif réalisé par Demoscope, août 2019

Scène suisse

Le Conseil de la Fédération des Églises protestantes de Suisse (FEPS) soutient l'initiative pour des multinationales responsables

En tant qu'organisme rassemblant les 24 Églises cantonales réformées, l'Église évangélique méthodiste et l'Église Évangélique libre de Genève, la FEPS représente les 2,4 millions de protestant-e-s de Suisse. Elle s'est prononcée en faveur de l'initiative pour des multinationales responsables dans une prise de position datant du 2 septembre 2019.

Le 19 septembre dernier, la Conférence des Evêques Suisses (CES) a aussi pris position en faveur de l'initiative. La CES regroupe les évêques des six diocèses suisses, ainsi que les évêques auxiliaires et les deux Abbés territoriaux de St-Maurice et Einsiedeln.

Scène internationale

Verdict exemplaire contre une entreprise minière anglaise

Le 10 avril 2019, la Cour suprême de Grande-Bretagne a jugé dans un arrêt exemplaire remarqué sur la scène internationale que l'entreprise minière anglaise Vedanta Resources plc a un devoir de diligence raisonnable à l'égard de 1826 plaignant-e-s. Il s'agit de pollution d'eau par une filiale. La Cour a admis sa compétence tant pour la plainte à l'égard de la société mère anglaise que contre la filiale zambienne et a souligné que l'entreprise britannique pourrait être tenue directement responsable du dommage causé sur la base du devoir de diligence raisonnable.

Les Pays-Bas adoptent une loi sur la diligence raisonnable contre le travail des enfants

Le 14 mai dernier, le Sénat néerlandais a adopté en votation finale une obligation de diligence raisonnable. Les lois qui exigent des entreprises non seulement un rapport mais une action concrète augmentent. Toutes les entreprises qui vendent des biens de consommation aux Néerlandais-e-s ont désormais l'obligation d'identifier les risques de travail des enfants et de prendre des mesures le cas échéant. La loi concerne les entreprises de toutes tailles et secteurs ainsi que les entreprises étrangères qui traitent directement aux Pays-Bas. Les infractions sont punies de fortes amendes, voire d'une peine d'emprisonnement pour les gérants en cas de récidive. De nombreuses entreprises, dont Nestlé, avaient publiquement soutenu la loi. Le Sénat a souligné qu'il s'agit d'un premier pas sur la voie d'une obligation globale comprenant l'ensemble des droits humains et les aspects environnementaux. Le gouvernement néerlandais va maintenant examiner la question.

Exemple de cas

Solway

Le réseau de journalisme d'investigation « Forbidden Stories » a enquêté sur les activités du groupe Solway dont le siège est à Zoug. Au cours de ses recherches sur la mine de nickel Fénix dans l'est du Guatemala, il a découvert comment les filiales de Solway désertifient la terre, assèchent les sources, polluent le lac, détruisent la cohésion sociale et criminalisent la résistance. Elles peuvent souvent compter sur l'aide complaisante de fonctionnaires publics dans l'administration, la police et les tribunaux.

Le 18 juillet, le tribunal constitutionnel du Guatemala a provisoirement suspendu la concession dans la région

du lac Izabal pour la mine de nickel Fénix. Motif : il n'y a eu aucune consultation sérieuse de la population autochtone.

Argor Heraeus et ses partenaires douteux

Blanchiment d'argent, enrichissement illégitime, constitution d'une organisation criminelle. Le gouvernement colombien lance de sévères accusations à l'encontre du fournisseur d'or C.I.J. Gutiérrez et a arrêté des cadres de l'entreprise. Sous couvert d'être un fournisseur d'or, celle-ci a lavé de l'or extrait illégalement et l'a exporté comme légal. En Colombie, l'extraction d'or détruit des forêts entières, empoisonne les fleuves et les sols et détruit les moyens d'existence des personnes qui y vivent.

Selon les recherches d'Action de carême et du groupe de travail Suisse Colombie, la raffinerie d'or Argor Heraeus de Mendrisio a traité entre 2009 et 2018 chaque année entre 5 et 9 tonnes d'or provenant de ce commerçant colombien.

Près de 38'000 personnes exigent de Syngenta de cesser ses affaires avec les pesticides très toxiques

Public Eye a transmis au siège bâlois de Syngenta une pétition par laquelle les 37'816 signataires exigent de la multinationale de l'agrochimie de retirer du marché ses pesticides les plus toxiques. En effet, ceux-ci menacent la santé de millions de personnes, notamment dans les pays émergents et en développement.

Des recherches de Public Eye ont démontré qu'au Brésil par exemple, des millions de personnes sont exposées à un cocktail de pesticides dans l'eau potable, dont les effets à long terme sont loin d'être connus. Selon les estimations de Public Eye, le chiffre d'affaires réalisé par Syngenta uniquement avec des pesticides hautement toxiques a atteint environ 3,9 milliards de dollars en 2017. Pour plus d'informations : <https://www.publiceye.ch/fr/thematiques/pesticides>

Plus d'informations

Vous trouverez plus d'informations sur le thème Entreprises et droits humains à ces liens:

- <http://www.initiative-multinationales.ch/>
- Association « Économie pour des entreprises responsables » : www.entreprises-responsables.ch
- Business & Human Rights Resource Centre, London: <http://www.business-human-rights.org/>